

# Conseil Municipal

**LISTE DES  
DELIBERATIONS**



## Séance du vendredi 27 mars 2026 à 18h30 – Hôtel de Ville

Conformément aux articles, L2121-10, L2121-12 du Code des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

L'an deux mille vingt six, le vingt sept mars à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Divion proclamés lors des élections municipales en date du 22 mars, se réunissent au sein de la salle des Mariages sur convocation datée et adressée le 23 mars 2026 sous les présidences respectives de Monsieur Jacky LEMOINE, Maire et de Monsieur Lionel COURTIN en qualité du doyen de l'assemblée.

### **Sont présents, les Elus suivants :**

Monsieur Jacky LEMOINE, Madame Karine BLOCH, Monsieur Lionel COURTIN, Madame Patricia DENEUFEGLISE, Monsieur Pierre BAYART, Madame Sylvie RIGOBERT, Monsieur Laurent HAINAUT, Madame Gaëtane CABARET, Monsieur Patrice SISTEK, Madame Sabine BRUNELLE, Monsieur René FLINOIS, Madame Noémie DELATTRE, Monsieur Arnaud BLOCH, Madame Laure DERNONCOURT, Monsieur Romain LAVEDRINE, Madame Corinne VANQUELEF, Monsieur Didier DUBOIS, Madame Michèle ULATOWSKI, Monsieur Thomas KAPERREK, Monsieur Sylvain NOEUVEGLISE, Monsieur Cédric RENAUT, Madame Fanny BRIOIS, Monsieur Jordan CARESMEL, Madame Emeline DELPLANQUE, Monsieur Abdel BRIKI, et Madame Christelle DUPONT

### **Étaient absents et représentés :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Rose-Marie CYBULSKI a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Madame Sabine BRUNELLE, Madame Annie GALLET à Monsieur Cédric RENAUT et Monsieur Jean-Luc GOUILLART à Monsieur Jordan CARESMEL

### **Étaient absents excusés et non représentés :**

Néant.

### **Étaient absents non représentés :**

Néant.

- Élection d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner au début de chaque séance, son secrétaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**- de désigner Madame Noémie Delattre secrétaire de séance.**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2026

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé le procès verbal.**

## Séance du vendredi 27 mars 2026 à 18h30 - Hôtel de Ville

- Élection d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 27 février 2026

### **Questions politiques**

- 1- Élection du Maire
- 2- Création et fixation du nombre de postes d'adjoints au Maire
- 3- Élection des adjoints au Maire
- 4- Lecture charte élu local

#### **Les délibérations adoptées à l'unanimité sont les suivantes :**

- 2- Création et fixation du nombre de postes d'adjoints au Maire
- 4- Lecture charte élu local

#### **La délibération adoptée à 21 voix pour et 8 abstentions :**

- 1- Élection du Maire

#### **La délibération adoptée à 25 voix pour et 4 abstentions :**

- 3- Élection des adjoints au Maire

## **Divers**

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-21 du même Code, relatif aux délégations de pouvoir du Maire, précédemment votées.

Les décisions du Maire n° 2026-007 à 2026-014 sont jointes en annexe.

**La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 07 avril à 18h30**